

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision portant ouverture d'un concours sur titres de Psychologue de classe normale,

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, sont admis à concourir au concours sur titres de Psychologue de classe normale :

Madame Anouk Chevalier
Madame Caroline Dastugue
Madame Marie Gonin-Crapard
Madame Linda Kardum-Lescot
Madame Monique Léonardon
Madame Christine Maslard
Madame Anaïs Pelissier
Madame Elise Perrin-Besançon
Madame Marine Quesne

Article 2: Le Directeur chargé de la Direction des Relations Humaines et de la Recherche Clinique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 13 octobre 2020

Pour Le Directeur-Adjoint de la Direction des
Relations Humaines et de la Recherche Clinique
Par déléation, la Responsable du Pôle Social



Marion Chinchilla